



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 29 Septembre 2011

Date de la convocation 21 Septembre 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes FONTES
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER Gilbert, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DEULEUZE Elisabeth, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p>M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain, M.REVEL Claude à M.FAVIER Marc, M.FABREGUETTES Bernard à M.GARROFE Gilbert, M.MARTINEZ Antoine à M.SOBELLA Henri, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard, M.SOTO Bernard à M.DUPONT Laurent, M.LOPEZ Daniel à M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François à M.LEBREAU Jean-Jacques.</p>

Objet : Convention de mise à disposition de Monsieur Sébastien GAUTRAN avec la Commune de FONTES.

Monsieur CAZORLA informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur une convention avec la commune de FONTES pour la mise à disposition de Monsieur Sébastien GAUTRAN titulaire du grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe, au centre de loisirs de Fontès.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20111005-2011-09-29-03-DE
Date de signature : 07/10/2011
Date de réception : 07/10/2011

Il précise que le temps de travail de Monsieur Sébastien GAUTRAN s'effectuera durant la période du 05 septembre 2011 au 05 juillet 2012, sur la base de 4.5 heures hebdomadaires réparties comme suit : le lundi matin et le vendredi matin.

Monsieur Sébastien GAUTRAN interviendra au sein des écoles Jules Ferry et de la Rue du couvent en qualité d'animateur sportif auprès des cycles 2 et 3 dans le respect et dans le cadre des programmes nationaux et en lien avec les objectifs du projet d'école.

Monsieur CAZORLA ajoute que le cadre d'intervention de cet agent, son rôle, celui des enseignants ainsi que les conditions de sécurité et de responsabilité feront l'objet d'une convention spécifique entre l'inspection académique, l'agent et l'école.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à 4.5 heures hebdomadaires de la rémunération de Monsieur GAUTRAN sera remboursé par la Commune de FONTES à la Communauté de Communes du Clermontais sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et la commune de FONTES pour la mise à disposition de Monsieur Sébastien GAUTRAN, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.